

BON DE SOUSCRIPTION pour LA RESTAURATION de la Charité Saint-Martin de l'église de SOUCY (02600)

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de « la Charité Saint Martin de l'église de SOUCY » et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Eglise de Soucy ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal:

NOM ou SOCIETE : Courriel :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mon don est de € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu ou l'impôt de Solidarité sur la fortune ou l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU - de l'Impôt de Solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

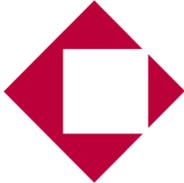
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Délégation Picardie
2, promenade St Pierre des Minimes
60200 COMPIEGNE
03 44 86 20 87
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

FONDATION

DU
PATRIMOINE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE



**La restauration de la Charité Saint-Martin
de l'église de SOUCY (02600)**

www.fondation-patrimoine.org/11751

PROJET SOUTENU par la FONDATION du PATRIMOINE

Historique

L'église Saint-Martin de Soucy, du XIII^{ème} siècle, est inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 1927. C'est une massive construction en pierre de taille, trapue et résistante, en équilibre sur un promontoire qui domine la vallée.

Elle possède plusieurs œuvres d'art dignes d'intérêt :

- le retable Saint-Sébastien daté de 1669 et classé à l'Inventaire des Monuments Historiques ;
- un Christ en bois polychrome datant de la première moitié du XVI^{ème} siècle ;
- le retable Saint-Martin du XVII^{ème} siècle, situé dans le chœur, dont la toile est l'objet de la présente souscription, l'ensemble étant inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Charité Saint-Martin— à restaurer



Retable Saint-Sébastien— déjà restauré



Les travaux à réaliser

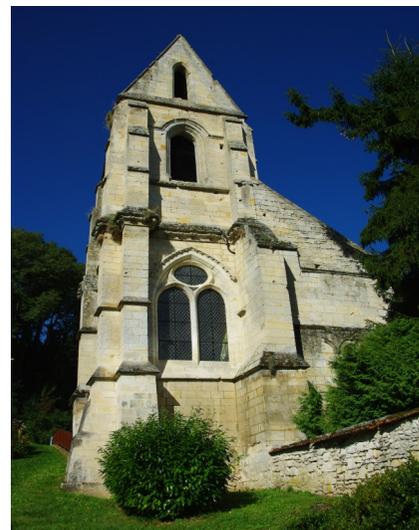
Affaibli par l'humidité, cette toile est percée de trous et d'une déchirure complexe. La reprise du rentoilage est indispensable à la conservation de ce tableau qui pourra ensuite être retendu sur son châssis. Après nettoyage, le vernis sera régénéré puis allégé. La couche picturale originale sera protégée par un vernis d'isolation. Les lacunes seront comblées à l'aide d'un mastic cellulosique et réintégrées à la gouache en sous-couches sur les nouveaux mastics et par glacis de vernis colorés en finition. Les usures seront traitées par repiquage au vernis coloré.

Les travaux, qui auront lieu en 2016, s'élèvent à **8 305 € HT**.

La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine, permet de mobiliser le mécénat de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public.

Elle permet au donateur de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment et de profiter d'une réduction d'impôt.



Comment faire votre don ?

Par courrier : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine Picardie (voir coordonnées au dos)

Par internet : Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.picardie.fondation-patrimoine.org

Sur votre smartphone :
Flashez ce QR code à l'aide d'une application et faites immédiatement votre don.



Le mot du maire

Forts du succès des deux opérations de restauration précédentes entreprises avec le soutien de la Fondation du Patrimoine concernant, d'une part le retable Saint-Sébastien et le Christ polychrome, et d'autre part les vitraux, nous souhaitons poursuivre notre effort dans la sauvegarde de notre église pour l'aider à retrouver tout son lustre d'antan et transmettre aux générations futures un édifice qui fait la fierté de notre petit village.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le département de l'Aisne vont nous aider financièrement dans cette opération, mais nous avons besoin de vous pour boucler le budget de cette restauration.

Après la restauration des objets mobiliers et des vitraux, l'installation électrique de l'église restera à mettre aux normes pour achever les objectifs que nous nous étions fixés. Nous comptons sur vous pour y parvenir.

D'avance merci pour votre aide.

J. Lagache et les membres du Conseil Municipal